
AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 1^{ÈRE} ANNÉE D'APPLICATION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Ham-Sud, que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2027-2028-2029, a été déposé à mon bureau le 14 septembre 2026 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au plus tard le 30 avril 2027;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC des Sources
309, rue Chassé
Val-des-Sources (Québec) J1T 2B4

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement numéro 71-97 de la MRC par courrier recommandé.

Donné à Ham-Sud, le 14 septembre 2026



Etienne Bélisle, Directeur général et greffier-trésorier